

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 379 Subvention à l'association APDV centre d'art (12e)

M. François DAGNAUD et Mme Gisèle STIEVENARD rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association APDV centre d'art ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la Ville, est attribuée à l'association APDV centre d'art, dont le siège social est situé 8 rue Changarnier – 75012 Paris pour ses activités en 2012. 19900 / 2012_03647

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 2.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.